

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE TOURS

Séance du 5 mars 2018

DÉLIBÉRATION n°2018-11

Le conseil d'administration s'est réuni le 5 mars 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 23 février 2018.

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 18 janvier 2018,

Point de l'ordre du jour :

6.1. Approbation des propositions de la CFVU du 18 janvier 2018.

Exposé de la décision :

La CFVU du 18 janvier 2018 a émis des avis et des propositions qui doivent être approuvés par le conseil d'administration.

Proposition de décision soumise au conseil :

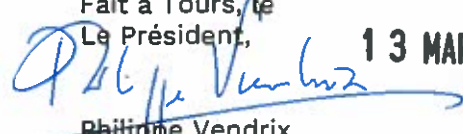
- Plan de formation des doctorants et attribution de crédits doctoraux ;
- Bornage de l'année universitaire ;
- Convention de partenariat avec l'Institut régional de formation sanitaire et sociale (IRFSS).

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	29
Abstentions :	0
Votes exprimés :	29
Pour :	29
Contre :	0

Pièces jointes :

- Documents sur le plan de formation des doctorants, sur le bornage de l'année universitaire et convention avec l'IRFSS.

Fait à Tours, le
Le Président,

Philippe Vendrix
13 MARS 2018

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

13 MARS 2018

Transmise au recteur le :

13 MARS 2018

5 ED actuelles



ED Santé, Sciences Biologiques, Chimie du Vivant ([Thierry Moreau](#) - [Agnès Delmas](#))

CDG, CEPR, GICC, IC, ISP, MAVIVH, N2C, NMNS, BBV, IGC, PRC, IRBI, STIM, CeRCA
U83 INRA, CBM, ICOA, INEM, I3MTO, CIAMS, LBLGC, 2 UR INRA, IRSTEA

ED Energie, Matériaux, Sciences de la Terre et de l'Univers ([Yann Vaills](#) - [François Tran Van](#))



ISTO, LPC2E, ICARE, CEMHTI, ICMN, GREMI, PRISME (F2ME), GéHCO, PCM2E, GREMAN, LMR, Equipe 5 (U930), CEA-LR

ED Mathématiques, Informatique, Physique Théorique, Ingénierie des Systèmes ([Hubert Cardot](#) - [Maïtine Bergounioux](#))



LI, LMPT, MAPMO LIFO, PRISME (IRAUS)



ED SHS

([Denis Martouzet](#) - [Hélène Maurel-Indart](#))

CESR, CETHIS, ICD, INTRU, DYNADIV, PAV, EES,
CRDP, GERCIE, LERAP, CITERES, LÉA, PRIM,
VALLOREM, LLL



ED SHS

([Patrick Villieu](#) - [Gabriel Bergounioux](#))

POLEN, IRAMAT, REMELICE, CEDETE, LÉO, CRJ
Pothier, VALLOREM, LLL

5 ED « Centre Val de Loire » proposées pour le prochain contrat

ED Santé, Sciences Biologiques, Chimie du Vivant ([Thierry Moreau](#) - [Agnès Delmas](#))

T2I (ex CDG) CDG, CEPR, GICC, IC, ISP, MAVIVH, N2C, NMNS, BBV, IGC, PRC, IRBI, STIM, CeRCA
BOA (ex URA), CBM, ICOA, INEM, I3MTO, CIAMS, LBLGC, 2 UR INRA, IRSTEA

ED Energie, Matériaux, Sciences de la Terre et de l'Univers ([Christophe Sinturel](#) - [François Tran Van](#) - [Gaël Gautier](#))

ISTO, LPC2E, ICARE, CEMHTI, ICMN, GREMI, GéHCO, PCM2E, GREMAN, CEA-LR, LaMé (ex-LMR & PRISME (F2ME))

ED Mathématiques, Informatique, Physique Théorique, Ingénierie des Systèmes ([Hubert Cardot](#) - [Nils Berglund](#) - [Antoine Ferreira](#))

IDP (ex LMPT & MAPMO), LIFAT (ex LI), LIFO, PRISME (IRAUS)

ED Sciences de la société : Territoires, Economie, Droit ([Denis Martouzet](#), [Patrick Villieu](#))

CEDETE, CRJ Pothier, IRJI (ex LERAP, CRDP & GERCIE), CITERES, PRIM, VALLOREM, LEO

ED Humanités & Langues ([Claude Ferrand](#) - [Gaël Rideau](#))

CESR, CETHIS, ICD, INTRU, DYNADIV, CITERES (LAT), PAVEA,
EES, POLEN, IRAMAT, REMELICE, LLL

HDR / Doctorants



total

Santé,
Sciences Biologiques,
Chimie du Vivant

241 / 174

93 / 95

334 / 269

Energie, Matériaux,
Sciences de la Terre
et de l'Univers

57 / 87

13 / 22

141 / 153

211 / 262

Mathématiques, Informatique,
Physique Théorique,
Ingénierie des Systèmes

57 / 44

10 / 14

57 / 47

124 / 105

Sciences de la société :
Territoires, Economie, Droit

83 / 169

1

61 / 108

145 / 277

Humanités & Langues

99 / 215

30 / 49

129 / 264

total

537 / 689

24 / 36

382 / 452

943 / 1177

Mise en place des dispositions relatives à l'arrêté du 25 mai 2016 portant sur la réforme du doctorat

31 août 2016

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 7 sur 92



Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Décret n° 2016-1173 du 29 août 2016 modifiant le décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche

NOR : MENH1619632D

Public concerné : doctorants contractuels des établissements d'enseignement supérieur.

Objet : modification du statut des doctorants contractuels.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le 1^{er} septembre 2016.

Notice : le décret a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des doctorants et à simplifier la gestion des contrats par les établissements.

- Nécessité de suivre une **formation en éthique de la recherche et intégrité scientifique** pendant la thèse
- Nécessité d'établir une **convention de formation doctorale**
- Nécessité d'établir un **portfolio** de toutes les **activités du doctorant** pendant la thèse
- Nécessité de mettre en place un **comité de suivi de thèse** (propre à chaque ED)

Convention de formation doctorale

- Doctorat à **temps complet** ou à **temps partiel**
- **Calendrier** du projet de recherche
- Modalités d'**encadrement**, de suivi de la formation et d'avancement des recherches du doctorant
- **Conditions matérielles** de réalisation du projet de recherche et, le cas échéant, les conditions de sécurité spécifiques
- **Projet professionnel** du doctorant
- Parcours individuel des **formations envisagées** en lien avec ce projet professionnel
- Objectifs de **valorisation des travaux** de recherche du doctorant : diffusion, publication et confidentialité, droit à la propriété intellectuelle selon le champ du programme de doctorat

Le Doctorant

Le(s) directeur(s) de thèse

Le directeur de l'Ecole Doctorale

Activité Scientifique :

Publications :

- Articles dans des revues
- Ouvrages ou chapitres d'ouvrages
- Comptes rendus, traductions,...

Communication scientifique :

- Participation à un colloque ou journée d'étude avec communication
- Présentation de son travail dans un colloque ou journée d'étude de l'école doctorale
- Présentation de son travail dans un séminaire d'équipe de recherche
- Suivi de séminaire organisé par l'école doctorale
- Suivi de séminaire organisé par l'équipe de recherche ou par une autre équipe de recherche
- Diffusion de la culture scientifique

Organisation de la recherche:

- Organisation d'un événement d'animation scientifique (colloques, séminaires, tables rondes, workshop)
- Travail de rédaction, type recension, dans une revue scientifique

Mobilité :

- Stage de recherche dans une autre équipe de recherche
- Séjour de recherche à l'étranger / Erasmus +

Formation :

- Formations scientifiques et/ou professionnelles de l'école doctorale (ou hors établissement)
- Formation en langue étrangère organisée par l'école doctorale
- Participation à une formation professionnalisante (informatique, cartographie, recherche de terrain, métiers de l'enseignement, l'entrenariat....)

Activité pédagogique :

- Monitorat, ATER, chargé de cours (préciser la nature des enseignements)
- Activité d'enseignement dans le secondaire ou le primaire

Activités professionnelles en liaison avec le sujet de thèse :

- Contrat CIFRE
- Mission d'expertise
- Mission de valorisation des résultats de la recherche
- Autre

Autres activités :

Le doctorant

Le directeur de thèse

Le directeur de l'école doctorale

Portfolio du doctorant



Axe Insertion Professionnelle

Enseignement Supérieur (obligatoire pour les doct. contractuels effectuant une mission d'enseignement, durant les 2 premières années d'exécution de cette mission / prioritaire pour les vacataires)

Entreprises, Entrepreneuriat

Bilan de Compétences et Projet Professionnel

Axe Techniques, Recherches et Communications Scientifiques

Ethique, Recherche et Intégrité Scientifique (formation de base de 3h obligatoire pour tous les doctorants)

Service Commun de Documentation (SCD)

Information, Communication

Outils Techniques

Axe Langues

Anglais

Français pour Etrangers

Axe Insertion Professionnelle (1)

Enseignement Supérieur

(obligatoire pour les doct. contractuels effectuant une mission d'enseignement, durant les 2 premières années d'exécution de cette mission / prioritaire pour les vacataires)


	Parcours « SHS »	Parcours « Sciences »	Parcours « Biologie »	
20 CD	Se former à enseigner CM 3h Groupe de 12	Se former à enseigner CM 3h Groupe de 12	Se former à enseigner CM 3h Groupe de 12	Enseignants-Chercheurs
	Atelier d'échange des pratiques CM 3h Groupe de 12	Atelier d'échange des pratiques CM 3h Groupe de 12	Atelier d'échange des pratiques CM 3h Groupe de 12	Enseignants-Chercheurs
	Prise de parole en public à but pédagogique CM 3h, TD 9h		2 groupes de 18	Enseignant-Chercheur
	Régulation du comportement des étudiants en cours CM 3h		Conférence	Enseignant-Chercheur
	Formation au 1ers secours (délivre une attestation PSC1) TD 7h		3 groupes de 12	BIATSS
	Evaluer les étudiants à l'université CM 3h, TD 3h		3 groupes de 12	Enseignant-Chercheur
10 CD	Utilisation des moyens numériques en enseignement TD 9h		2 groupes de 18	BIATSS

Axe Insertion Professionnelle (2)

Entreprises, Entrepreneuriat

10 CD	<p style="text-align: center;">Initiation au management</p> <p>CM 21h Groupe de 15</p>	 <p>ACTIFORCES la stratégie de résultat</p>
10 CD	<p style="text-align: center;">Connaître l'entreprise, le marché et les attentes des recruteurs</p> <p>CM 14h Groupe de 12</p>	 <p>Adoc TALENT MANAGEMENT</p>
10 CD	<p style="text-align: center;">Certificat Universitaire Entrepreneuriat, Innovation et Stratégie</p> <p>CM 18h Groupe de 10</p>	<p>BIATSS (pôle Pépite)</p>
20 CD	<p style="text-align: center;">Concours « Créa Campus »</p> <p>30h Groupe de 10</p>	<p>BIATSS (pôle Pépite)</p>
10 CD	<p style="text-align: center;">Formation de sensibilisation à l'entrepreneuriat</p> <p>21h Groupe de 15</p>	 <p>Pôle Etudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat Pépite Centre-Val de Loire</p>

Bilan de Compétences

10 CD	<p style="text-align: center;">Préparer sa candidature et sa recherche d'emploi</p> <p>CM 17h Groupe de 15</p>	 <p>formatic CENTRE</p>
10 CD	<p style="text-align: center;">Construire son projet et valoriser son parcours</p> <p>CM 21h Groupe de 15</p>	<p>BIATSS</p>
10 CD	<p style="text-align: center;">Auto-évaluation des compétences</p> <p>Présentation collective + entretiens individuels</p>	<p>BIATSS</p>

Ethique, Recherche et Intégrité Scientifique

Obligatoire
(pas de CD)

CM 3h	Intégrité scientifique et recherche	Tous
-------	-------------------------------------	------

Enseignants-Chercheurs

10 CD

CM 20h	Ethique et recherche	Non-limité
--------	----------------------	------------

Enseignants-Chercheurs

Pas de CD

Conférence 3h	Propriété intellectuelle	Non-limité
---------------	--------------------------	------------

BIATSS

Service Commun de Documentation

Pas de CD

Conférence 3h	Dépôt de la thèse en ligne	Non-limité
---------------	----------------------------	------------

BIATSS (SCD)

Information, Communication

10 CD

Communication scientifique écrite et orale	
TD 21h	2 groupes de 24



10 CD

Information scientifique en SST	Information scientifique en SHS
TD 14h	TD 14h
Groupe de 16	Groupe de 16

BIATSS

10 CD

Réaliser une action de médiation scientifique	
TD 20h	2 groupes de 10



10 CD

Suivi de conférences internationales d'ouverture scientifique (minimum 5)	
Environ 15h	Non-limité



10 CD

Réussir une communication orale et se préparer au concours « ma thèse en 180s »	
TD 23h	Groupe de 30



Outils Techniques

10 CD

Biostatistiques	
CM & TD 20h	Groupe de 16

Enseignants-Chercheurs

10 CD

Modélisation et simulation	
CM & TD 20h	Groupe de 20

Enseignants-Chercheurs

10 CD

Santé et sécurité au travail	
CM 20h	Groupe de 15

BIATSS

10 CD

Habilitation électrique - BE mesurage	
CM 17h	Groupe de 12

BIATSS

Axe Langues

Anglais

10 CD

20h	Anglais niveau 1	Groupe de 15
-----	------------------	--------------

Enseignants

10 CD

20h	Anglais niveau 2	Groupe de 15
-----	------------------	--------------

Enseignants

10 CD

20h	Anglais niveau 3	Groupe de 15
-----	------------------	--------------

Enseignants

Français pour étrangers

10 CD

20h	Français niveau 1	Groupe de 20
-----	-------------------	--------------

Enseignants

à

20h	Français niveau 2	Groupe de 20
-----	-------------------	--------------

Enseignants

60 CD

20h	Français niveau 3	Groupe de 20
-----	-------------------	--------------

Enseignants

Toutes ED

Activité professionnelle pérenne
Module de formation spécifique d'une ED
Formation externe
Participation active à la fête de la science

ED SST

Module de Master 2
Summer school

ED SHS

Colloque, séminaire, congrès
Article scientifique
Organisation d'une manifestation scientifique (hors laboratoire de rattachement)

....

2h de formation = 1CD à faire valider par l'ED 10 CD min - 20 CD max

Bornage année universitaire

Pour rappel, la loi Protection Maladie Universelle du 1er janvier 2016 est venue modifier les dates d'affiliation à la sécurité sociale des étudiants. Désormais l'affiliation débute le 1er septembre de l'année d'inscription et se termine le 31 août alors qu'auparavant l'année débutait le 1er octobre et se terminait le 31 septembre.

Le bornage de l'année universitaire a été adopté par les instances l'année dernière et il est organisé selon un principe général et une exception. **Le principe est le suivant:** l'année universitaire est bornée selon les dates arrêtées par la loi Protection Universelle Maladie (Puma) du 1er janvier 2016.

Elle **débute le 1er septembre et se termine le 31 août**. Toutes les activités pédagogiques et administratives doivent être comprises dans cette stricte période de référence.

Cependant, pour les diplômés de fin de cycles une exception peut être arrêtée, diplôme par diplôme, pour répondre aux difficultés rencontrées par les étudiants d'effectuer le stage professionnel dans la limite du 31 août.

La CFVU a introduit la possibilité de prévoir des dérogations :

- pour les étudiants de master 2 à finalité professionnelle (exclusivement) et pour les étudiants en 5ème année de cycle d'ingénieurs ;
- si le stage excède 4 mois. Dans ces cas, le bornage de l'année universitaire est alors étendu jusqu'au **30 septembre**. Les activités pédagogiques liées à la soutenance devront être terminées avant le **15 octobre** et les délibérations avoir eu lieu avant **le 31 octobre**.

Liste des formations autorisées à déroger pour l'année universitaire 2018-2019 :

UFR des Sciences et Techniques

Licence Professionnelle Forêts, gestion et préservation de la ressource en eau.

Licence Professionnelle Développement et valorisation des produits de l'élevage.

Licence Professionnelle Méthodes et techniques d'analyse sensorielle (formation initiale et formation en apprentissage).

Master 2 Ecologie Comportementale Evolution et Biodiversité.

Master 2 Sensoriel et Innovation en agro-alimentaire.

Master 2 Hydro-systèmes des Bassins Versants.

Master 2 Compétence Complémentaire en Informatique.

Master 2 Informatique (SIAD).

UFR Arts et Sciences Humaines

Master 2 Sociétés, villes et territoire, spécialité Sociologie

Master 2 Sciences Humaines et épistémologie de l'action, spécialité sciences de l'éducation.

UFR Lettres et Langues

Master 1 Sociolinguistique et didactique des langues (car en cohabitation avec le Mans et Angers, obligation de lier les deux calendriers).

Master 2 Sociolinguistique et didactique des langues spécialité Pluralités, interculturel, politiques linguistiques.

UFR Droit Economie et Sciences Sociales

Master 2 Gouvernance Territoriale : Management des Territoires Urbains, Administration des Collectivités Territoriales, Environnement, Territoire, Paysage

Master 2 spécialité juriste européen

UFR des Sciences Pharmaceutiques

Master 2 Biologie Santé, spécialité Production et réglementation des produits de santé : qualité et gestion des risques en santé.

Ecole Polytechnique Universitaire

5èmes année de cursus ingénieur.

Pour les formations dispensées dans les IUT de Tours et Blois (DUT et licence professionnelle), reconduction de la dérogation accordée pour l'année universitaire 2017-2018 (délibération n°2017-12 du 27 février 2017).

CONVENTION DE COOPERATION

Conformément aux dispositions de la loi n° 71-575 du 16 juillet 1971, de la loi n° 2004-391 du 4 mai 2004, et à l'article L 718-16 du code de l'éducation, il est conclu entre les signataires la convention de coopération suivante :

L'Université François-Rabelais de Tours, Service de formation continue - 60 rue du Plat d'Etain - BP 12050 - 37020 Tours cedex 1, enregistrée sous le numéro 24 37 P0004 37 représentée par Monsieur Philippe Vendrix, Président,

Et

L'Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale (IRFSS), 6 avenue du Professeur Alexandre Minkowski – 37170 Chambray-les-Tours, enregistré sous le numéro 24 37 02453 37 représenté par Madame Françoise PARISOT-LAVILLONNIÈRE, Directrice, ci-après désigné « le partenaire »,

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention précise le mode de fonctionnement pour la préparation du

Diplôme d'Université « Médiation et Gestion des conflits »,

sans concomitance avec le Diplôme d'État (1^{ère} partie) de Médiateur Familial.

Ce Diplôme d'Université fait l'objet d'une habilitation validée par les instances de l'université de Tours.

L'université conserve le pilotage, le contrôle et la responsabilité de la mission confiée au partenaire et elle reste maître des modalités de certification, le cas échéant.

Conformément à la note DGESIP B2 n°2013 - 0260 du 26 juillet 2013, le partenaire assure une prestation d'enseignement qui ne peut être assurée par l'université : compétences spécifiques du(des) formateur(s), plate-forme technique, équipements spécifiques, personnels assurant l'encadrement/la sécurité, etc.

Cette convention prévoit les conditions de recrutement et d'inscription, les modalités de validation des parcours des stagiaires, la participation des enseignants et les conditions financières de cette coopération. Elle a été validée par la Commission Formation Vie Universitaire de l'université de Tours du **XX/XX/2017**.

Article 2 – Modalités de coopération

La responsabilité du Diplôme d'Université « Médiation et gestion des conflits » est assurée par l'université de Tours qui a désigné Madame Federica OUDIN comme responsable pédagogique. Madame Dominique HUGER (IRFSS) est co-responsable du diplôme.

L'admission des stagiaires au diplôme d'université est de la responsabilité de l'université, après examen du dossier et entretien de sélection.

Les deux organismes assureront le recrutement de 10 à 20 stagiaires de la formation continue selon les critères de sélection du diplôme.

Le diplôme d'Université sera validé par :

- la présence à l'ensemble des sessions,
- l'élaboration d'un projet professionnel.

Le démarrage effectif de la formation sera décidé d'un commun accord entre les signataires de la présente convention, après évaluation des conditions d'ouverture en termes d'effectifs et de fonctionnement.

Article 3 - Statut des stagiaires

Les stagiaires seront tous inscrits à l'université après avoir satisfait aux conditions d'admission.

L'inscription universitaire sera faite individuellement par chacun des candidats à l'université de Tours sous le régime d'inscription *stagiaire de la formation continue*.

Article 4 – Organisation

Conformément à l'habilitation 2017-2021 du diplôme universitaire,

Le Diplôme d'Université comporte 182 heures de formation :

- 63 heures d'enseignement dispensées par l'IRFSS
- 63 heures d'enseignement dispensées par l'UFR DESS
- 42 heures d'enseignement co-animées par les 2 partenaires
- 14 heures de pratique professionnelle

Les enseignements se déroulent entre février et novembre en 8 regroupements de trois jours.

La formation se déroulera en alternance dans les locaux :

- de l'IFRSS,
- de l'UFR de Droit, Économie et Sciences Sociales.

Article 5 – Obligations de l'Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale

L'IRFSS prendra en charge :

- 63 heures d'enseignement réalisées par des intervenants de l'IRFSS,
- 42 heures d'enseignement en co-animation avec un enseignant de l'UFR DESS.

- les frais de déplacements de ses intervenants.

Article 6 – Obligations de l'université de Tours

L'université prendra en charge :

- 63 heures d'enseignement réalisées par des intervenants de l'université (titulaires ou vacataires)
- 42 heures d'enseignement en co-animation avec un formateur de l'IRFSS,
- les frais de déplacements de ses intervenants,
- le suivi administratif des candidats et des stagiaires.

Article 7 – Conditions financières

L'université percevra les recettes de la formation.

Le montant de la prestation de services d'enseignement de l'IRFSS est calculé en fonction du solde de la formation et dans la limite de 50% de ce solde.

Le montant de la prestation de service de l'IRFSS doit couvrir les frais afférents suivants :

- Les heures d'enseignement de Mme Huger ou de tout autre intervenant, personnel de l'IRFSS
- La mise à disposition de ses salles de cours
- La communication sur la formation effectuée par ses soins
- La mise à disposition de son personnel d'encadrement et administratif pour l'organisation de la formation
- Les collations stagiaires
- Les frais de déplacement de ses intervenants

Est entendu par **solde de la formation**, la différence entre les recettes de la formation et les dépenses de l'université, constituées de :

- la contribution au pilotage de la formation continue universitaire dont le montant forfaitaire est voté en commission des moyens de l'université
- les frais de gestion administrative des candidats et des stagiaires
- la communication pour faire connaître la formation,
- les kits d'accueil des stagiaires,
- les frais de déplacement des intervenants extérieurs à l'université et à l'IRFSS,
- les autres frais pédagogiques éventuels.

Exemple de calcul de solde (budget prévisionnel de la formation 2017-2018)

Recettes prévisionnelles :

18 stagiaires dont

- 12 financés par leur employeur ou un OPCA auxquels s'applique le tarif normal de 3150€ : 37 800€
- 6 finançant leur formation personnellement auxquels s'applique le tarif réduit de 1800€ : 10 800€

Total des recettes prévisionnelles : 48 600€

Dépenses prévisionnelles (hors prestations d'enseignement des deux parties) :

Contribution au pilotage de la formation continue universitaire : $18 \times 500\text{€} = 9\,000\text{€}$

Frais de gestion administrative universitaire : $18 \times 300\text{€} = 5\,400\text{€}$

Frais pédagogiques, frais de déplacement intervenants extérieurs, frais de réception, frais de communication : 400€

Total des dépenses prévisionnelles : 14 800€

Solde prévisionnel de la formation :

$48\,600\text{€} - 14\,800\text{€} = 33\,800\text{€}$

Montant prévisionnel de la prestation d'enseignement de l'IRFSS :

$33\,800\text{€} / 2 = 16\,900\text{€}$

Tout changement de mode de calcul des dépenses de l'université fera l'objet d'un avenant.

Sur la base de ce principe de calcul du solde, le bilan financier réel de la formation sera établi chaque année par l'université et transmis à l'IRFSS après vérification de la réalité de la recette et des dépenses, c'est-à-dire, environ 5 mois après la fin de la formation.

Un bon de commande pour prestation d'enseignements sera envoyé à l'IRFSS par l'université de Tours.

L'IRFSS facturera sa prestation d'enseignement à l'université de Tours, Service de la formation continue, 60 rue du Plat d'Étain – BP12050 – 37020 TOURS cedex 1. Le règlement sera effectué dans un délai de 30 jours à réception de la facture de l'IRFSS qui mentionnera les différents éléments de sa prestation d'enseignement.

Article 8 – Durée, litiges

Cette convention est conclue pour une durée de 3 (trois) ans.

Les différends qui résulteraient de l'application de la présente convention seront soumis à l'appréciation des juridictions civiles de Tours.

Fait à Tours, le

La Directrice de L'Institut Régional de
Formation Sanitaire et Sociale

Le Président de l'Université de Tours

Mme Françoise PARISOT-LAVILLONNIÈRE

M Philippe VENDRIX